

1

61262

COMMUNE DE SAINT-LEGIER - LA CHIESAZ

PLAN DES ZONES

Echelle 1 : 5'000

Approuvé par la Municipalité de Saint-Légier - La Chiesaz dans ses séances du 7 juin 1979 et du 29 juin 1981

Le Syndic: Le Secrétaire: Le Syndic: Le Secrétaire:

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 7 décembre 1981

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud dans sa séance du 13 mai 1983

Le Président: Le Secrétaire: L'atteste, le chancelier:

LEGENDE :

- 1) Zone du village
- 2) Plans partiels d'extension légalisés
- 3) Zone d'habitations collectives
- 4) Zone de villas:
- secteur 1
 - secteur 2
 - secteur 3
 - plans partiels d'extension légalisés
- 5) Zone de protection des sites:
- A Les Curtis
 - B Eglise de la Chiesaz et Château de Blonay
- 6) Zone industrielle
- 7) Zone de constructions d'utilité publique et d'équipements collectifs
- 8) Plans partiels d'extension légalisés
- 9) Zone de verdure
- 10) Zone de sports d'hiver
- 11) Zone de protection des Tenasses
- 12) Zone intermédiaire
- 13) Zone agricole
- 14) Forêts (à titre indicatif)
- Limite territoriale
- Modifications soumises à l'enquête publique du 18 août au 18 septembre 1981

Ce plan abroge le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 15 janvier 1963 et ses modifications des 3 mai 1968, 25 juin 1968, 17 octobre 1969 et 4 avril 1973, ainsi que le plan partiel d'extension de la zone des sports d'hiver du 25 juin 1968 et le plan partiel d'extension "Planche Nicolet" du 17 février 1970.

